



**Intervention**

**de Madame Ericka BAREIGTS,  
Ministre des Outre-mer**

**Signature de l'accord national de partenariat entre  
le Ministère des Outre-mer et OPCALIA  
relatif à la formation en mobilité  
avec garantie d'emploi au retour**

**Lundi 27 février 2017**

*Seul le prononcé fait foi*

Madame la Présidente d'Opcalia, Marie RUSSO,

Monsieur le Président d'Opcalia La Réunion,

Monsieur le Directeur Général d'Opcalia,

Monsieur le Directeur Général de Ladom,

Madame la Représentante du Ministère du Travail,

Madame la Représentante de Pôle emploi,

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines de GBH,

Mesdames et Messieurs,

Je suis ravie de vous accueillir pour la signature de l'accord national de partenariat avec Opcalia qui permettra à nos concitoyens de suivre des formations en mobilité tout en ayant à leur retour une garantie d'emploi. **Il s'agit d'une réelle innovation qui répond à un besoin des Ultramarins !**

Les témoignages que nous venons d'entendre, de Daisy VAILLANT comme des chefs d'entreprises, soulignent avec justesse les problèmes rencontrés.

Quelle est la situation actuelle ?

Quand un jeune ultramarin veut s'engager dans un métier donné, dans le numérique, l'environnement ou le commerce par exemple, il n'existe pas toujours de formations appropriées dans le territoire où il vit. **Chaque territoire d'Outre-mer ne peut matériellement pas proposer la totalité des qualifications qui existent au plan national. Aucune région de l'Hexagone ne peut d'ailleurs le faire.** Mais à la différence des habitants de la région Bretagne par exemple, qui peuvent s'appuyer sur l'offre de formation des régions limitrophes, ceux des Outre-mer sont obligés de prendre l'avion, ce qui est alors une toute autre organisation, un autre budget et un autre coût affectif : celui de quitter de façon prolongée sa famille et ses amis, il ne faut pas négliger ces coûts : j'en ai fait l'expérience par le passé, je peux vous l'assurer !

Que peuvent alors faire les ultramarins dans cette situation ?

- Soit ils doivent renoncer à leurs aspirations professionnelles et suivre une formation locale qu'ils ne désiraient pas, par défaut.
- Soit ils doivent quitter leur territoire et rejoindre l'Hexagone, sans savoir s'ils trouveront un métier en correspondance à leur retour.

**Voilà, très concrètement, le dilemme, le tiraillement, que vivent de nombreux Ultramarins !**

Pour les milliers d'ultramarins qui partent chaque année se former vers l'Hexagone, la majorité trouve un emploi dans la continuité de leur formation et demeure dans l'hexagone. **De fait, 60% des ultramarins partis vers l'Hexagone en mobilité formation professionnelle y vivent toujours six mois après.** Même s'ils désirent revenir au sein de leur territoire, les Ultramarins n'ont pas toujours la visibilité suffisante sur le fait de trouver un emploi en correspondance à leur retour. Peu d'Ultramarins parviennent à concilier aisément ces deux aspirations : partir pour se former, rester pour trouver un emploi.

Ce départ des jeunes vers l'Hexagone constitue également une problématique **pour les entreprises ultramarines** qui éprouvent des difficultés à recruter certains profils donnés au sein de leurs territoires. Or, nous avons **besoin du retour de ces talents pour la vitalité et la créativité des Outre-mer !**

**Enfin, cette absence de mobilité retour renforce les déséquilibres démographiques au sein des Outre-mer :** le vieillissement y est accéléré du fait du départ de la jeunesse vers l'Hexagone. C'est désormais une réalité très concrète : la Martinique, par exemple, sera à ce rythme le second plus vieux département de France d'ici 2030.

\*\*\*

Le gouvernement n'est pas resté inactif face à ces constats. Tout au long du quinquennat, nous avons agi pour amplifier l'essor économique des Outre-mer et assurer aux jeunes un emploi.

- Nous avons déployé une politique ambitieuse d'aide à l'emploi grâce aux **emplois d'avenir**, qui ont permis à des jeunes éloignés de l'emploi de s'insérer sur le marché du travail.
- Nous avons accru les moyens pour la formation dans les Outre-mer avec le **plan 500.000 formations supplémentaires**.
- Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), **majoré à 9% au sein des Départements d'Outre-mer**, a permis aux entreprises de gagner en compétitivité et de recruter à nouveau.

- Pour les jeunes en situation de grande vulnérabilité, nous avons créé la **garantie jeune** qui leur offre un parcours intensif et personnalisé de formation et d'accès à l'emploi.

**Et les résultats sont là !**

Le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de -1,3% sur l'année 2016 et de - 3,7% pour les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

Plus largement, l'emploi dans le secteur marchand a connu une hausse de 6,1% dans les 4 DOM historiques entre décembre 2012 et septembre 2016.

\*\*\*

**Je souhaite que nous allions encore plus loin en faveur des jeunes Ultramarins !**

**La Loi Egalité Réelle porte une nouvelle ambition pour les Outre-mer, c'est sans doute pour cela qu'elle a été adoptée à l'unanimité.** Elle vise à leur garantir les moyens d'une émancipation culturelle, économique et sociale. Cette émancipation implique une nouvelle conception de la mobilité pour répondre aux défis démographiques et économiques que connaissent les territoires.

J'ai ainsi créé une **aide à la mobilité retour jusqu'à 5 ans après des études ou une formation**. Les Ultramarins partis vers l'Hexagone avec les services de Ladom pourront être aidés pour le retour dans leur collectivité d'origine jusqu'à 5 ans après la fin de leur formation en mobilité.

J'ai également introduit cette expérimentation concernant la **formation en mobilité avec garantie d'emploi au retour** – et il a fallu se battre pour mener à bien ce projet et le maintenir dans la loi ! Cette expérimentation me tient tout particulièrement à cœur car elle permet de **combinaison enfin les deux aspirations légitimes dont nous parlions précédemment : partir se former et trouver un emploi en correspondance dans son territoire.**

Il s'agit d'une démarche spécifique aux Outre-mer apportant une réponse à trois problèmes importants pesant sur le déséquilibre démographique et économique des territoires : le déficit structurel et inéluctable de certaines offres de formation, les mobilités sans certitude d'emploi et donc sans retour, les difficultés de recrutement des entreprises sur certaines compétences données.

C'est cette expérimentation, votée le 14 février au Sénat, que nous mettons en œuvre aujourd'hui, 27 février... soit moins de 15 jours après l'adoption de la loi ! **Vous le voyez, nous sommes résolus à agir vite et de façon pragmatique ! Nous travaillerons jusqu'à la dernière minute au service de nos concitoyens et de nos territoires !**

Concrètement, Opcalia s'engage à faire bénéficier **200 Ultramarins de parcours de formation spécifiques au travers de cette expérimentation**. Ce dispositif garantira une formation en mobilité d'une durée modérée hors du territoire (3 à 4 mois) et un emploi dans une entreprise ultramarine au retour. La durée limitée de la formation permettra de limiter les coûts induits. La promesse d'un emploi à l'issue de la formation accroîtra la motivation des jeunes et leur permettra de se projeter dans l'avenir. **C'est important sinon essentiel ! En couplant de façon dynamique la formation et l'emploi, nous créons ainsi les conditions d'une insertion durable et réussie sur le marché du travail.**

Je tiens à remercier la direction d'Opcalia qui a tout mis en œuvre pour proposer rapidement ces parcours de formation aux Ultramarins en ayant besoin. **Grâce à nos efforts conjoints, 200 Ultramarins vont connaître de nouvelles opportunités professionnelles ! Et nous pouvons nous en féliciter !**

Les qualifications seront ciblées selon les besoins de chaque territoire, elles pourraient concerner par exemple des fonctions transverses comme le digital ou spécifiques comme mécanicien de poids lourds ou les métiers de bouche. L'objectif, je le répète, est de **cibler prioritairement les qualifications attendues par les entreprises mais absentes du territoire.**

Ces formations permettront de répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises ultramarines. L'arrivée de ces jeunes formés et qualifiés pour leurs métiers permettra de nourrir l'activité économique et d'accroître la vitalité démographique de nos territoires.

Grâce à cet accord, nous unissons nos forces –Ministère des Outre-mer, Opcalia, Ladom, service public de l'emploi – en faveur du développement des Outre-mer.

C'est l'enclenchement d'un cercle vertueux pour les jeunes, pour les entreprises et pour les territoires tout entiers. C'est une logique gagnant-gagnant. **C'est par des démarches concrètes et efficaces comme celle-ci que nous pourrons améliorer encore davantage l'emploi au sein des Outre-mer !**

\*\*\*

Mesdames et messieurs,

**Nous devons proposer à nos concitoyens des Outre-mer de nouvelles perspectives d'avenir** : l'accord national de partenariat que nous signons aujourd'hui permettra aux jeunes Ultramarins de revenir au sein de leurs territoires et d'insuffler leur belle énergie au tissu économique local.

Ce nouveau dispositif de mobilité retour permettra, je l'espère, d'envoyer un signal fort en direction des jeunes Ultramarins : **nous avons besoin de vous au sein des Outre-mer. Votre dynamisme, votre créativité, votre énergie sont nécessaires pour nos territoires !**

Grâce à cet accord, nous élargissons les horizons : **nous disons aux jeunes que le retour au sein de leur territoire d'origine est non seulement possible mais souhaitable ! C'est donc une belle dynamique que nous initiions aujourd'hui !** Pour garantir à la jeunesse ultramarine une réelle mobilité vers et depuis l'Hexagone, il nous faut faire preuve, de créativité, d'audace et d'imagination. C'est ce que nous faisons aujourd'hui !

Je vous remercie.